**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand

**Band:** 87 (1960)

Heft: 3

Artikel: Si vous allez...

Autor: Decollogny, Ad.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-231750

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

morative du « Quatorze avril » qui eut lieu, pour la première fois, en 1804. Dès lors, et durant plusieurs années, elle fut célébrée. C'est à cette occasion que le pasteur Marindin de Vevey composa, en patois, cette chanson intitulée La fîta dau Quatorze.

Aujourd'hui, le 14 avril n'est plus en honneur. Au lieu de célébrer l'entrée de leur canton dans la Confédération, les Vaudois préfèrent, à juste titre, rappeler le souvenir de l'Indépendance chaque 24 janvier.

Et, pour conclure, nous ne saurions mieux faire que de nous remémorer le mot de Charles Gorgerat, qui fut conseiller national et auteur du livre Nous autres Vaudois:

« Vaudois, mon frère, reste toimême, soigne tes vertus et tes qualités, conserve jalousement tes défauts. »

## ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ

# Max Rochat

Pré-du-Marché 48 Téléphone 24 29 60 Lausanne

# SI VOUS ALLEZ...

... à Châtillens, sachez qu'au douzième siècle ce village qui appartenait à l'Abbaye de Saint-Maurice fut donné par cette dernière, en partie, soit le tiers, à l'Abbaye voisine de Haut-Crêt, qui avait été fondée en 1134, à l'intention des moines de Citeaux. Il est possible que cette donation manqua de précisions, car il y eut souvent des litiges entre les deux abbayes. Ce que l'on ignore généralement, c'est que Châtillens était devenu un lieu de pèlerinage. Dans l'église, qui était déjà paroissiale en 1228, et dont il nous reste quelques parties de la fin du 14e ou commencement du 15e siècle, il existait une image de saint Pancrace. Elle était l'objet d'une grande vénération. Elle avait ceci de particulier : l'enracinée réputation de ressuciter les enfants morts sans baptême, juste le temps nécessaire pour l'administration du sacrement. On venait de loin pour faire baptiser les enfants morts prématurément. Et quand vint la Réforme, Jean de Gruyère, qui était en même temps sire d'Oron, fit transporter cette image dans la chapelle d'Oron-la-Ville, mais voulant lutter contre cette superstition, le gouverneur bernois de Haut-Crêt fit saisir cette image et, sur l'autorisation de L.L.E.E., la fit brûler. Mentionnons encore le curieux procès survenu en 1361, où un porc ayant tué un enfant à Châtillens, il fut amené à Lausanne, où le sautier le fit condamner à mort et pendre au gibet. N'en rions pas, ces procès n'étaient pas rares à cette époque.

Ad. Decollogny.